

---

**Assemblée réunie**    **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

---

**Date réunion**        **15 septembre 2022**

---

**Organisée par**        **Le Maire**

---

**Participants**

PARAVY Jean-Claude  
KREBS Jean-Marie  
REVEL Daniel  
CORDIER Alain  
CORMIER Philippe  
COUDURIER Françoise  
PICARD Marie-France  
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre  
BARBIN Régine  
PUGNOT Bertrand  
MARECHAL Céline  
MOREL-BIRON Odile  
MESTRALLET Nadège  
GROS Gilbert  
DELABAYE Thierry  
COUTURIER Annick  
FRIOT Pierre-Yves  
LABBAY Catherine  
BUHAGIAR Annie  
GUICHERD Nicolas

---

**Pouvoirs**                **PITAVAL Cyril donne son pouvoir à KREBS Jean-Marie**

---

**Absents/excusés**

KIJEK Muriel  
JARRET Benoît  
PULLIAT Lucie  
ROUX Floriane

---

**Diffusion**                **Le conseil municipal, le site**

---

**Prochaine réunion**    **20 octobre 2022**

---

**Secrétaire de séance** : **MOREL-BIRON Odile**

---

<b>Rédacteur :</b>	<b>Christophe KUTTEN</b>
--------------------	--------------------------

## Plan :

<b>1. Ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
1.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2022 .....	2
1.2 TAXE D'AMENAGEMENT .....	2
1.3 Petites villes de demain .....	3
1.4 Autres dossiers des communes déléguées .....	4
<b>2. Compte-rendu des Commissions .....</b>	<b>4</b>
2.1 Travaux et Prévention des Risques ( <i>Jean-Pierre DREVET</i> ) .....	4
2.2 Affaires scolaires ( <i>Marie-France PICARD</i> ) .....	4
2.3 Affaires sociales et santé ( <i>Régine BARBIN</i> ) .....	4
2.4 Vie associative et Culture ( <i>Jean-Marie KREBS</i> ) .....	5
2.5 Environnement, développement durable ( <i>Bertrand PUGNOT</i> ) .....	5
<b>3. Actualités intercommunales .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Questions diverses .....</b>	<b>5</b>
4.1 Questions d'Actualité .....	5
4.2 Calendrier.....	5

## 1. Ordre du jour

### Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2022 (L 2121-15 du CGCT)
- Taxe d'aménagement (*point ajouté à l'ordre du jour*)

### Points à aborder :

- Point Petites Villes de Demain (plan d'action à examiner)
- Dossiers des communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

<b>POINTS SOUMIS A DELIBERATION :</b>
---------------------------------------

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2022

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 7 juillet 2022 est adopté par l'assemblée délibérante.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### 1.2 TAXE D'AMENAGEMENT

Les services fiscaux de la Savoie nous recommandent de redélibérer sur la taxe d'aménagement car la codification du Code général des Impôts est modifiée.

En effet, les dispositions juridiques en matière de taxe d'aménagement ont été modifiées par l'article 155 de la LFI pour 2021, prévoyant le transfert de la gestion de la taxe aux services fiscaux d'ici à la fin de l'année 2022, et par l'article 109 de la LFI pour 2022, rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel de la part communale de la taxe à l'EPCI compte tenu des charges d'équipements publics assumées par ce dernier sur le territoire communal.

Pour Saint Genix-les-Villages, la Taxe d'Aménagement avait été unifiée à 5% en 2019 lors de la constitution de la commune nouvelle et le reversement intégral à la Communauté de communes pour les zones d'activité est déjà appliqué par convention.

En conséquence, il est décidé de pérenniser la taxe d'aménagement au taux de 5% et de confirmer le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Val Guiers.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

## POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

### 1.3 PETITES VILLES DE DEMAIN

Le maire rappelle que ce conseil a été maintenu pour débattre au fond des actions proposées dans le Programme Petite Ville de Demain (PVD). Il s'agit de valider les propositions qui seront présentées au prochain COPIL avec l'Etat et les partenaires, avant signature de la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui fera l'objet d'une délibération formelle.

Il dresse un rapide historique de la démarche dans laquelle les élus ont eu plusieurs occasions d'intervenir : définition des orientations communales lors d'un séminaire de lancement, signature du contrat d'engagement les reprenant et ouvrant la période de 18 mois pour concrétiser le projet d'ORT, les multiples réunions des groupes de travail thématiques, dont la synthèse est présentée aujourd'hui.

Puis Nadège MESTRALLET, conseillère déléguée, présente le plan d'action. Elle rappelle que ce document résulte largement du travail mené par Victoria RAVANEL-CHARLET, chef de projet petites villes de demain, qui est partie cet été et ne sera remplacée qu'en fin d'année.

Elle détaille les objectifs retenus et les principales mesures du document projeté en séance, en s'arrêtant sur chaque thématique abordée :

**développement durable et mobilité** : il s'agit de canaliser le transit pour le rendre compatible avec la fréquentation du centre (étude ARTER), d'améliorer les entrées de ville, de désenclaver la Forêt sans passer par le centre, de revoir le plan de circulation pour la sécurité des usagers et le développement des modes doux, de repenser les stationnements et leur signalétique ; de réaménager les bords du Guiers et de préserver les espaces jardinés.

**cadre de vie et espace public** : il s'agit de revaloriser la qualité des espaces publics et leur accessibilité et d'accompagner la rénovation des façades sur rue, d'assurer la sécurité des usagers du centre, qu'il s'agisse de la sécurité routière ou de la prévention de la délinquance (vidéosurveillance), de développer les services à la population à partir de l'existant dont lev Click' & Ressources communautaire et le réseau associatif contribuant à la qualité de vie locale.

**habitat et logement** : il s'agit de provoquer la rénovation (éventuellement la démolition) des immeubles inoccupés identifiés, de développer une offre de logements diversifiée dans un souci de mixité sociale, avec une partie de l'habitat adaptée aux seniors et personnes handicapées, de rénover également le patrimoine bâti identifié comme remarquable, de poursuivre la réhabilitation du parc locatif social et de relancer une OPAH pour poursuivre la rénovation du bâti ancien privé et permettre l'installation d'habitants et de familles en centre-ville

**commerce et artisanat** : il s'agit de mettre un coup d'arrêt aux transformations des rez-de-chaussée commerciaux en logements (linéaire des rues du centre), de développer les actions de maintien et réinstallation de commerces et services, le cas échéant par des interventions sur le foncier pour les commerces identifiés comme prioritaires, de développer le commerce ambulant et dynamiser le marché, afin de favoriser les producteurs locaux et circuits courts, de faciliter les mutations pour prévenir la vacance commerciale (avec chambres consulaires), enfin de redynamiser le commerce traditionnel, en favorisant les outils de digitalisation, de Clic&Collect, et en valorisant les spécificités locales (comme le Gâteau de St Genix).

Chaque thème fait l'objet d'échanges entre les conseillers, ce qui permet de préciser les choses, mais aucune objection de fond n'est émise sur les orientations exposées, qui sont validées pour la suite de la démarche.

Ce programme d'action va en effet être soumis à la validation d'un Comité de pilotage avec les partenaires dont l'Etat le 22 septembre, puis l'écriture du contrat ORT sera finalisée pour faire l'objet d'une prochaine délibération municipale lors du Conseil municipal

Au titre de la concertation accompagnant la démarche, une déambulation dans le centre bourg est prévue le 23 septembre 2022 avec les habitants inscrits afin de recueillir les propositions et avis sur la manière de redynamiser le centre-bourg.

#### **1.4 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES**

Néant

## **2. Compte-rendu des Commissions**

### **2.1 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)**

La dernière commission des travaux a fait un point exhaustif des travaux en cours, dont l'essentiel est rappelé ci-après :

L'entreprise SOBECA est en train de poser des lampes LED sur les éclairages publics de la Commune dont la modernisation se poursuit.

Pour la voirie, les « points à temps » ont été réalisés, les travaux de réfection (notamment Layat) auront lieu cet automne.

Différents points sont à revoir à l'école maternelle comme à la salle polyvalente consécutivement à la visite du SDIS. Une visite du SDIS devra être programmée à l'école élémentaire à la fin des travaux, même si elle n'est pas obligatoire.

L'examen des candidatures pour une future cantine maternelle se fera à partir du 16 septembre 2022.

Une visite du SDIS devra être programmée à l'école élémentaire à la fin des travaux, même si elle n'est pas obligatoire.

En automne, le service technique remplacera le grillage derrière le camping et clôturera le stade synthétique à l'occasion de la fin des travaux du gymnase.

Les projets pour les années à venir ont commencé à être examinés en commission (intermittence de l'éclairage public, isolation des bâtiments et économies d'énergie...).

Il est programmé de nettoyer la chaussée par 4 balayages par an. Le prochain va bientôt s'effectuer.

La fibre se déploie sur notre territoire avec difficultés : le Maire fait part qu'il n'a aucune précision sur le calendrier de raccordement, malgré les travaux entrepris.

Hydro73 réalise en ce moment les travaux de modernisation de la centrale qu'il avait annoncés.

La commission fleurissement est passée le 25 juillet 2022 et elle a été agréablement surprise par les abords de la Mairie. Il a été préconisé d'arborer davantage aux détriments des jardinières. La canicule a sévi durant cet été et une partie de l'arrosage n'a pu être maintenu que grâce à l'utilisation d'eaux stockées ne relevant pas du réseau d'eau potable.

### **2.2 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)**

La rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2022 s'est bien déroulée avec les deux nouveaux directeurs des écoles publiques. Aucune consigne sanitaire particulière n'a été publiée, les personnels de cantine dans les locaux des Terrasses ont gardé le masque. De légères modifications des effectifs de la cantine sont intervenues pour la rentrée et une réunion de cadrage a eu lieu le 25 août 2022 avec ce même personnel pour la préparation de la rentrée scolaire.

Une nouvelle recrudescence soudaine de la COVID perturbe actuellement le service de la cantine avec des absences dues aux arrêts maladies.

Le Conseil municipal jeunes devrait se réunir fin septembre 2022.

Le point de la rentrée scolaire 2022/2023 est fait :

88 élèves répartis en 4 classes à l'école maternelle. La légère baisse du nombre d'enfants constatée peut inquiéter pour les années à venir.

168 élèves font partie des effectifs de l'école élémentaire ventilés en 8 classes dont 1 classe ULIS.

203 demi-pensionnaires sont présents à la cantine, ce qui représente un fort taux de rationnaires.

Suite à une rencontre avec les membres de la cuisine centrale la semaine dernière, la qualité des repas est sensiblement meilleure. Un prochain point se déroulera dans le courant du mois de novembre.

### **2.3 AFFAIRES SOCIALES ET SANTE (REGINE BARBIN)**

Le repas des anciens aura lieu le 11/12/2022 pour St Genix-sur Guiers, alors qu'à St Maurice de Rotherens et Grésin, il se déroulera durant la première semaine de décembre 2022 comme à l'accoutumée.

## **2.4 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)**

Le bulletin municipal a été distribué en août 2022. Un point est fait sur les différentes manifestations estivales, la fête nationale du 14 juillet, la fête du Mont Tournier du 23 juillet, le pèlerinage de Pigneux le 15 août, la vogue et la fête patronale du 28 août, les spectacles des Nuits d'été.

Le forum des associations du 10 septembre 2022 a rencontré un fort succès avec une quarantaine d'associations présentes et une affluence importante.

Événements à venir :

Les journées du patrimoine se feront les 17 et 18 septembre 2022. Pour cette occasion, des événements auront lieu autour du musée Galletti à Saint-Maurice de Rotherens.

Le 24 septembre 2022 verra un double événement : la fête des broyeurs à Domessin ainsi que « Val Guiers en Fête » à St Genix avec la thématique du sport cette année.

L'accueil des nouveaux arrivants est programmé le vendredi 7 octobre 2022 à 18h30 en Mairie

La praline buissonnière se déroulera le dimanche 9 octobre 2022.

Le 22 octobre 2022, les agriculteurs organisent un événement intitulé « les élus à la ferme » afin de sensibiliser nos représentants aux conditions d'exercice du métier de paysan.

Octobre rose : une pièce de théâtre sera jouée par la compagnie chapiteau-théâtre de Chambéry, le 27 octobre 2022 à 20h00 : « Oscar et la Dame en rose ».

Jean-Marie KREBS porte à la connaissance de l'assemblée que le système de vidéo protection est installé depuis août 2022 à St Genix sur Guiers et que « déjà » quatre réquisitions de la part des forces de l'ordre ont été demandées.

## **2.5 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE (BERTRAND PUGNOT)**

Une prochaine commission se réunira sur le coût des énergies.

La Mairie fera l'objet de réhabilitation et d'isolation thermique. Des subventions seront sollicitées notamment auprès du FDEC pour ce faire.

Le cadrage proposé par le CEP doit limiter la consommation d'énergie.

Une société d'Economie Mixte a été créée afin de développer les fermes photovoltaïques et notamment sur notre Commune.

Un contrat cadre a été passé pour la réalisation des bornes IRVE.

La restitution du programme MERISIER sera présentée à Saint-Cassin, le 12 octobre 2022.

## **3. Actualités intercommunales**

### **4. Questions diverses**

#### **4.1 QUESTIONS D'ACTUALITE**

L'arrêt de la révision du PLU est en cours d'examen par les personnes publiques associées. Le CDPNAF ainsi que le comité SCOT du SMPAS ont convoqué le maire pour audition.

La désignation du commissaire enquêteur est en cours/

#### **4.2 CALENDRIER**

Prochain Conseil municipal : une date de principe est envisagée pour le jeudi 20 octobre 2022, à 20h00

La parole a fini de circuler, la séance est par conséquent levée à 22h00.